

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Email : info@tcct.co.za – Téléphone 00243 85 110 34 09 – 00243 85 819 59 96
www.irdh.co.za ; info@tcct.co.za; @tcct_officiel; @tshiswaka5

Bulletin électronique numéro 052 du 09 mars 2017 / Information et éducation aux droits humains

Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert

COMMUNIQUE DE L'IRDH DU 09 MARS 2017

Massacre au Kasai: IRDH félicite les positions de la CPI et de l'ONU.

Les chercheurs du Projet d'Application des Droits Civils et Politiques (PAD-CIPO) de l'IRDH se félicitent de la réponse de la Cour Pénale Internationale (CPI) à la lettre ouverte lui adressée le 19 Février dernier, intitulée : « OYO AKUFI TE », ainsi que de la prise de position du Hautcommissariat de l'ONU aux droits de l'Homme sur les violations graves des droits humains en RDC.

En effet, dans son accusé de réception du 06 mars 2017, le Bureau du Procureur de la CPI dit à l'IRDH que « *les informations [...] ont été inscrites, comme il se doit, au registre des communications du Bureau et recevront toute l'attention voulue, conformément aux dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale* ».

La réponse de la CPI coïncide avec la position ferme (publiée le 7 mars 2017) du Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, le Prince de Jordanie, Zeid Ra'ad Al-Hussein qui demande à la RDC l'établissement d'une commission d'enquête sur « la découverte de trois charniers » et des graves allégations de violations des droits humains, notamment des « meurtres par des soldats » dans les provinces du Kasai et de Lomami.

RAPPEL DES FAITS

Ladite lettre de l'IRDH demandait au Bureau de Madame la Procureure de la CPI, Fatou Bensouda, d'ouvrir une enquête urgente sur un présumé massacre de la population civile du village Mwanza

2

Lomba, situé au Kasai-Oriental. La gravité des faits et leur négation en bloc par le Gouvernement portaient à croire que l'Etat congolais n'avait pas l'intention de rendre justice aux victimes que le Porte-parole du Gouvernement qualifiait, *a priori*, de « groupe terroriste » agissant sous le label de la milice de Kamwena Nsapu. Et pourtant, l'élément vidéo montrait les faits suivants :

- (1) Un groupe de soldats, habillés en uniformes des Forces Armées de la RDC (FARDC), équipés d'armes à feu, recevaient des instructions de viser les victimes à la tête et à la poitrine ;
- (2) Par la suite, sans aucune sommation de se rendre ou de retourner dans leurs cases, le commandant avait effectivement ordonné d'ouvrir le feu sur des civils non armés, en train de chanter ;
- (3) Au bout de quelques temps, les militaires s'étaient rapprochés de leurs victimes et s'étaient mis à achever à bout portant, les blessés et survivants couchés à terre.

En somme, l'IRDH se félicite du fait que la Cour Pénale Internationale (CPI) affirme être au courant des faits pré-rappelés, constitutifs de massacre de Mwanza Lomba et que les documents soumis subissent le traitement administratif normal. En plus, il y a lieu d'être satisfait de la recommandation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, car, elle forme un mécanisme de suivi du Gouvernement qui ne garantit pas de justice aux victimes, pour les raisons suivantes :

1. Le Président de la République, Commandant Suprême des Forces Armées n'a jamais réagi aux allégations de graves violations des droits humains, ni en compassion avec les victimes ni en s'indignant de l'atrocité rarissime avec laquelle les présumés faits seraient commis ;
2. Le Porte-Parole du Gouvernement, Monsieur Mende Omalanga Lambert avait d'abord nié tous les faits en bloc, en les taxant de montages grossiers d'opposants politiques en exile, avant de les justifier en disant que les militaires avaient réagi contre des groupes « terroristes » et, enfin, prétendre que des officiers seraient poursuivis ;

3. Le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Ramazani Shadari avait prétendu que c'était une fiction, une simulation filmée par des militaires au cours de l'une des séances d'entraînement. Version qu'il n'a jamais démentie ;
4. Le Ministre des Affaires étrangères, She Okitundu Léonard avait reconnu les faits et promis des enquêtes recommandées par le Chef de l'Etat. Ces enquêtes n'ont jamais été annoncées au souverain primaire.